

# Compte rendu Conseil Municipal du mardi 19 juin 2026

---

Présents : Séverine Baccan, Patrice Parsot, Pascale Marnas, Aurélie Lespes, Jacques De Richemont, Philippe Gondry, Francesca Carlaccini, Hélène Clerico

Excusés : Théo Vailly (a donné pouvoir à Jacques De Richemont), Esther Mazowiecki, Cédric Soleilhac

## Délibérations

- Commission Locale des Charges Transférées (CLECT), c'est les charges des communes qui sont reversées à la Communauté de Commune.

Membre titulaire : Séverine Baccan

Membre suppléant : Pascale Marnas

Validé à l'unanimité.

- Territoire d'Energie (TE07), Séverine a été désignée comme délégué par la com com car c'est une compétence de sa vice-présidence. Toutefois un élu de St Pons, Iwan Gramatikoff, a manifesté la volonté d'être délégué. Séverine a proposé de laisser sa délégation à Iwan et d'être désignée déléguée au sein du conseil municipal en remplaçant Théo Vailly.

Adopté à l'unanimité

- Délibération sur l'implantation de l'antenne mobile New Deal Mobile SFR.

Il en est ressorti que la possibilité d'implanter l'antenne ne s'accorde pas avec les règles de l'urbanisme et avec les contraintes géographiques de la commune. Que depuis l'installation de la fibre le besoin est moins important.

L'abandon du projet d'implantation est validé à l'unanimité.

- Travaux de voirie à effectuer. Nécessité d'une délibération pour valider les travaux envisagés auparavant.

Marché en dessous de 60 000€ ce n'est pas obligé de passer un marché public. Néanmoins 3 entreprises ont été consultées et 2 ont répondu : SATP a 43 193€ et Eurovia 49 714€ (Colas n'a pas répondu).

Frederic MAURICE du département doit venir assister la commune pour attribuer les travaux. C'est également lui qui prépare la consultation et prépare le dossier de demande de subvention (en particulier pour la voirie de Comparent).

Il doit également repasser sur la route de l'Escrinet (juste avant Pramaillhet) car l'hydrocurage n'a pu être effectué, le regard n'est pas bouché mais cassé, il faut donc chiffrer ces travaux.

La voirie qui fera l'objet de travaux seront :

Chemin de Perret

- Affaissement route de l'Escrinet,
- Reprise du mur de soutènement route du Moulin Artige et reprise de la voirie.

Les choix sont votés à l'unanimité.

- Attribution des subventions aux associations, 500€ budgetisés au total, comme l'année précédente. Il était attribué 20€ pour les amicales laïques et le FSE du collège où les enfants étaient scolarisés. Les élus décident de reprendre la même logique :

60€ pour l'amicale laïque de Darbres

140€ à l'amicale laïque de Lussas

60€ FSE de Villeneuve de Berg

Et de conserver les subventions identiques à l'année précédente pour :

200€ Sapeurs-pompiers

100€ Comité des fêtes

Le budget passera donc à 560€ de subventions

L'attribution aux associations est validée à l'unanimité.

## Délibérations

- Ludo a eu sa visite médicale au CDC qui préconise la prolongation de son arrêt maladie pour 6 mois. Suite au renouvellement de cet arrêt par son médecin il faudra voir avec le CDG pour engager la procédure pour inaptitude professionnelle.
- En attendant Alain Auzas sera prolongé en CDD.

- Gestion, du cimetière, 4 tombes sont arrivées en fin de concession, sans renouvellement elles sont donc déclarées abandonnées. Il va donc falloir procéder à l'exhumation des restes. Les pompes funèbres de l'Auzon ont annoncé une enveloppe d'environ 800€/tombe mais il faut déterminer le nombre approximatif de corps par tombe pour affiner le chiffrage. A prévoir dans un prochain budget.
- Il n'y a plus que 2 places sur le colombarium, donc il va falloir budgétiser également l'achat d'emplacements supplémentaires.

Prix indicatif de location colombarium : 270 € pour 15 ans, 420 € pour 30 ans, 600 € pour 50 ans.

Pour une tombe prix de location : prix au m2 : 18 €/an pour 15 ans, 14 €/an pour 30 ans, 12 € pour 50 ans.

- Convention d'honoraire pour l'avocat pour le tribunal administratif 4291€.

Volonté de la part de la mairie, si elle n'est pas en tort, de demander des dommages et intérêts.